Procès-verbal du Conseil Municipal du Jeudi 12 décembre 2024 à 10h30

<u>Présents</u>: Philippe Flayol, Marc Yaguiyan, Maxime Flayol, Michel Thibon, Thierry Vuillemot, Sylvette Foubert, Christine Reboul

<u>Excusées</u>: Nathalie Causse Procuration à Michel Thibon, Marie-Anne Védrines Procuration à Sylvette Foubert

Secrétaire de séance : Thierry VUILLEMOT

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024

POUR: 9 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

• Délibérations Budget Commune :

1. Engagement du quart des investissements avant le vote du budget 2025

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une commune. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril prochain.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement ; chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section d'investissement recense plus particulièrement les dépenses d'équipement ainsi que le remboursement des emprunts et dettes assimilées. Les recettes incluent notamment les dotations et subventions.

Avant que ce budget ne soit voté, la commune doit continuer à payer 'au fil de l'eau' les dépenses engagées, dépenses qui nécessitent l'autorisation du conseil municipal.

Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et (ou) urgente, le conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2025, pour le budget de la commune, à savoir :

- Chapitre 21 : (travaux et acquisitions) : 93 952€ (375 808.18€ inscrits au BP 2024)
- Chapitre 23 : (Honoraires, études, avances) : 1 398€ (5 594.60€ prévus au BP 2024)

TOTAL = 95 350€

POUR: 9 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

• <u>Délibération Budget de l'Eau:</u>

2. Redevances eau et assainissement dues à l'Agence de l'eau

La loi de finances a validé la réforme des redevances des Agences de l'Eau applicable à compter du 1er janvier 2025. Cette réforme opère une modification des redevances perçues par les Agences de l'Eau :

- Maintien de la redevance sur le prélèvement de l'eau (avec suppression du doublement du taux de la redevance institué par la loi Grenelle);
- Suppression de 2 redevances
 - Redevance "pollution d'origine domestique";
 - Redevance "modernisation des réseaux de collecte".
- Création de 3 redevances
 - Redevance "consommation d'eau potable" due par les abonnés au service public de l'eau : 0.43€HT/m3
 - Redevance pour "la performance des réseaux d'eau potable" due par les collectivités organisatrices du service, répercutée aux abonnés : supplément de 0.01€HT/m3
 - Redevance pour "la performance des systèmes d'assainissement collectif" due par les collectivités organisatrices du traitement des eaux usées, répercutée aux abonnés : supplément de 0.01€HT/m3

Par conséquent, suite à la délibération du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse du 04 octobre 2024, les communautés de communes, communes et syndicats disposant de la compétence "traitement des eaux usées" doivent prendre une délibération fixant le montant du supplément de prix répercuté aux abonnés au regard de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif avant le 31 décembre 2024.

POUR: 9 CONTRE: 0 ABSTENTION:0

3. Engagement du quart des investissements avant le vote du budget 2025

Idem point n°1:

- Chapitre 21 : (travaux et acquisitions) : 15 423€ (61 693€ inscrits au BP 2024)
- Chapitre 23 : (Honoraires, études, avances) : 6 599€ (26 399.57€ prévus au BP 2024)

TOTAL = 22 022€

POUR: 9 CONTRE: 0 ABSTENTION:0

4. <u>Présentation du Devis de Galta pour des travaux complémentaires sur la Piste DFCI</u>

Réalisation d'un enrochement complémentaire et reprise du fossé, pour un montant de 11 600€ HT.

POUR: 8 CONTRE: ABSTENTION: 1

• Délibération Village de Vacances:

5. Engagement du quart des investissements avant le vote du budget 2025

Idem point n°1:

• Chapitre 21 : (travaux et acquisitions) : 40 311€ (161 247.73€ inscrits au BP 2024)

POUR: 9 CONTRE: 0 ABSTENTION:0

Maxime Flayol quitte le conseil à 11h25.

Actions et projets :

- Repas des ainés : aujourd'hui, 47 inscriptions et encore une quinzaine de réponses possibles. En attente de réponse de J. Cornil pour la demande d'ajout (poulets ou cochon pour les personnes qui n'apprécient pas l'agneau)
- Inauguration de la Biblio du Clocher : Invitation élaborée par M. Yaguiyan. M. Thibon a préparé une liste de distribution pour l'envoi des invitations.
 En cas de météo défavorable, possibilité d'utiliser le temple. Vin chaud et apéro prévus.

L'ouverture de la bibliothèque a eu lieu mardi 10 décembre 2024.

Quelques problèmes restent à régler : robinet qui goutte, porte trop difficile à ouvrir et quelques équipements à accrocher dans les toilettes.

- Point sur les projets :
 - Rampe Accès PMR de l'aire de jeux sera réalisé en 2025 garde-corps en fer forgé pour sécuriser rampes et bords de route. Devis réalisés; Subvention FRAT possible à 40%. Le dossier sera déposé en janvier.
 - Le raccordement AEP des PIS sera réalisé en janvier 2025 par Jullian TP.
 - DECI: Après levée des dernières difficultés, le projet de remise en état des bassins désaffectés de la Cabanelle – afin d'alimenter un poteau incendie sur la route du Pompidou - se réalisera en 2025.
 - Logement de l'école : Le DPE classe le logement en G actuellement rendant impossible d'octroyer le logement à un nouveau locataire. Le projet consistera à changer les menuiseries et isoler les combles. Mettre un chauffe-eau thermodynamique permettrait d'obtenir un classement E.

Renseignement pris une subvention FRAT (département) est possible à 30%. En attente des retours des services de l'Etat pour une subvention Subvention DETR.

- Prochain conseil municipal le Lundi 06 janvier 2025 à 17h30.

La séance est levée à 12h 00.